

# **Commission Forêt – Terrains – Environnement – Sécurité**

*Séance du 22 juin 2017 – 18 h00*

Présents : Cédric PIERREL, Yannick PIQUEE, Michaël ROHR, Fabienne BLAISON, Patricia HANTZ, Michel DIDIER, Gilbert LAMBOLEZ.

Excusés : Didier HOUOT, Jérôme GRAVIER, Cyrille VIOLLE.

Absents : Nicolas JACOB, Arthur BRAUN.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi DECOMBE.

Ordre du jour :

- Demande de servitude de passage de Madame GUSTIN sur un terrain communal ;
- Demande DIAZ Elodie et M. PLANCQ Antoine ;
- Demande Hervé Didelot training club canin de la Moselotte demande de terrain pour leur association ;
- Renouvellement de la convention de chasse avec la société de chasse de Vagney ;
- Demande de l'association de chasse de Sapois ;
- Demande de location de terrains de Mme RINGUET ;
- Demande d'achat de terrain de M. Gérard CLAUDEL ;
- Demande de Monsieur Antoine GASSMANN (déplacement d'une servitude de passage) ;
- Demande du club de vol libre du Syndicat pour la coupe de quelques arbres ;
- Appartement rue René Demangeon à nouveau en location ;
- Bail emphytéotique Garage Robert : en cours de finalisation ;
- Dossiers en cours : bains-douches vente en cours, beill dossier en cours chez le géomètre, vente terrains AN576 en cours chez le notaire, funérarium et terrain Demange en cours chez le notaire.

## **1°) Demande de servitude de passage de Madame GUSTIN sur un terrain communal :**

Monsieur PIERREL explique que Madame GUSTIN a déposé un permis de construire rue du Général de Gaulle pour une maison d'habitation. Son permis a été accordé à la condition qu'elle obtienne toutefois une servitude de passage pour accéder à son habitation, car son terrain est enclavé par l'existence, en ses bords, de bandes de parcelles de terrains qui seront bientôt communales suite à un achat autorisé en 1994 (parcelles AC 264, 267, 270 et 273).

Madame GUSTIN a donc fait la demande d'une servitude de passage à son bénéfice pour accéder à sa maison sur les parcelles AC 264 et 267 (ruelle des jardins).

Monsieur PIQUEE estime de toute façon que nous sommes dans l'obligation d'accorder cette servitude car les propriétaires ne peuvent laisser un terrain enclavé, et qu'un contentieux devant le tribunal donnerait raison à la demandeuse.

A l'unanimité, la commission donne un avis favorable pour l'accord de cette servitude à titre gracieux et réel au bénéficiaire du fonds voisin, aux frais de la demandeuse qui en sera prochainement informée.

## **2°) Demande DIAZ Elodie et PLANCQ Antoine :**

Monsieur PIERREL expose la demande de Madame Elodie DIAZ et Monsieur Antoine PLANCQ visant à obtenir la location de la parcelle n° AL517 d'une surface de 19605 m<sup>2</sup>. Auparavant, cette parcelle était louée aux propriétaires précédents du 3 route du Crosery, M. KOTTLER. Monsieur PIERREL ajoute que cette location était au profit d'activités de moto-cross. Il s'agit d'une parcelle essentiellement boisée. Les demandeurs n'ont pas précisé l'utilisation qu'ils feraient du terrain.

Considérant qu'un terrain d'une telle superficie pourrait avoir une utilité économique ;

Considérant que sa location priverait la Commune d'une exploitation potentielle de ses bois sur cette parcelle ;

La commission des terrains, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rend un avis défavorable à la demande de location du terrain. Les demandeurs en seront prochainement informés.

### **3°) Demande Hervé Didelot, training club canin de la Moselotte demande de terrain pour leur association :**

Monsieur PIERREL expose que Monsieur Hervé DIDELOT, représentant l'association du training club canin de la Moselotte situé à Thiéfosse (créée en 2008), sollicite la Commune pour l'obtention d'un terrain en location d'environ 30m par 50m pour l'exercice de leurs activités d'entraînement canin. Ce terrain doit pouvoir être clôturé et doté d'un abri de stockage de matériel.

Monsieur PIERREL expose cependant qu'aucun terrain communal n'est susceptible de répondre à ces différents critères et d'accueillir leur activité. Il propose donc de répondre défavorablement. Monsieur PIQUEE propose toutefois à l'association de se rapprocher de la communauté de communes des Hautes-Vosges qui propose des terrains à la vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commission rend un avis défavorable compte-tenu des éléments apportés ci-dessus.

### **4°) Renouvellement de la convention de chasse avec la société de chasse de Vagney :**

Monsieur PIERREL expose que la société de chasse de VAGNEY sollicite le renouvellement du bail de chasse conclu avec la Commune de VAGNEY.

Ce renouvellement comporte de petites évolutions liées à deux parcelles (71 et 72) situées au Solem qui ne sont plus classées en zone Natura 2000 et où la chasse pourrait donc s'y tenir sous ses diverses formes (engrainage...). Une mention a également été ajoutée pour préciser que les parcelles actuellement louées par M. PORTELETTE sont interdites à la chasse mais qu'en cas de résiliation du bail elles pourraient être ajoutées.

Monsieur le Maire a reçu l'association, qui a à cette occasion demandé la diminution du montant du bail car elle éprouve quelques difficultés financières en raison de la baisse du nombre de chasseurs. Monsieur le Maire n'a toutefois pris aucun engagement en ce sens. Madame HANTZ demande à combien s'élève la redevance annuelle, ce à quoi il est répondu la somme de 4 121 €/an. Monsieur PIERREL estime que ce montant, pour des parcelles privées, pourrait être bien plus élevé.

Monsieur ROHR demande quelle est la surface totale ce à quoi Monsieur PIERREL répond au total 1 186 hectares.

Monsieur PIQUEE estime que nous avons besoin de la chasse qui rend un service public, mais que la redevance ne peut être diminuée considérant que les terrains loués sont plus importants.

Monsieur PIERREL propose de maintenir la redevance actuelle.

Monsieur DIDIER demande quelle est la durée du bail. Monsieur PIERREL répond que celui-ci est conclu pour 9 années à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commission rend un avis favorable au renouvellement du bail de chasse dans les conditions exposées.

### **5°) Demande de l'association de chasse de Sapois :**

Monsieur PIERREL expose la demande de l'association cynégétique du HATA à SAPOIS qui demande à la Commune la possibilité d'intégrer à son territoire de chasse deux parcelles communales de VAGNEY situées à SAPOIS au lieu-dit « La Breuche » (parcelles 1 et 2). Elles sont d'une superficie totale de 28 hectares.

Cependant, malgré la possibilité de principe de cette location, il est à préciser que les lieux ont déjà été sollicités par l'association du Télési du Haut du Tôl qui souhaite remettre en service une activité de pistes de ski de descente. Ces terrains sont ainsi pour partie l'assiette du projet de piste avec notamment une remontée mécanique et des activités annexes (restauration...).

Considérant la demande de l'association du Télési du Haut du Tôl en 2016 ;

Considérant l'incompatibilité, sur ces terrains, des activités de ski et de chasse ;

La commission, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rend un avis défavorable à la demande l'association de Chasse demandeuse qui en sera prochainement informée.

### **6°) Demande de location de terrains de Mme RINGUET :**

Suite à la fin d'exploitation prochaine de Monsieur Daniel GRIVEL, agriculteur de La Forge, Madame Isabelle RINGUET souhaite obtenir à sa place la location de deux parcelles de terrain communal situées non loin de son exploitation située à Vagney, les parcelles AX 29 (5152 m<sup>2</sup>) et AX 30 (21 749 m<sup>2</sup>). Elle s'engage à restaurer ces terrains et à les entretenir à ses frais pour en conserver l'intérêt agricole et paysager. Elle souhaite obtenir la jouissance de ces terrains afin de développer son activité.

Cependant, Monsieur PIERREL expose que le repreneur de l'exploitation de M. GRIVEL (M. CLEUVENOT) serait intéressé pour reprendre ces terrains pour son exploitation. Il s'agit d'un jeune exploitant de La Forge.

Il semble compliqué d'attribuer à chacun des demandeurs une parcelle vu leur caractère contigu.

Considérant qu'il convient d'établir la priorité entre un jeune exploitant et un exploitant situé sur la Commune ;

Considérant que d'autres éléments doivent être réunis pour prendre une décision équitable ;

La commission terrain, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reporter son avis sur ce dossier à sa prochaine réunion.

#### **7°) Demande d'achat de terrain de M. Gérard CLAUDEL :**

Monsieur PIERREL expose que Monsieur CLAUDEL a fait la demande de racheter à la commune une partie de chemin communal située au droit de la parcelle n° AN 233 dont il a actuellement une partie en propriété. Monsieur PIERREL informe toutefois que ce chemin faisant partie du domaine public, sa vente implique une procédure de désaffectation et déclassement, nécessitant une enquête publique et des délais relativement longs estimés à environ une année.

Monsieur PIERREL propose donc, considérant la lourdeur des démarches au regard des enjeux, de refuser la vente et de proposer un bail pour la partie utilisée ce qui devrait contenter le demandeur.

La commission terrain, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition qui sera notifiée prochainement au demandeur.

#### **8°) Demande de Monsieur Antoine GASSMANN :**

Monsieur PIERREL expose que Monsieur GASSMANN a récemment acheté une maison d'habitation au 17 route de Chèvre-roche à Vagney, ancienne ferme Dubuis (parcelle AR 101). Ce terrain est cependant grevé d'une servitude de passée communale au profit de la commune (itinéraire pédestre). Les propriétaires ont donc adressé à la Commune une demande visant à déplacer de quelques mètres cette servitude de passage hors de leur parcelle afin de clôturer leur terrain. Toutefois, Monsieur PIERREL a répondu que pour lors la division des parcelles restantes de la famille Dubuis n'étant pas encore actée, il n'est pas possible de prendre de décision définitive sur le devenir de cette servitude. Répondre favorablement à cette demande ne ferait que déplacer le problème. La commission confirme donc cette solution à l'unanimité en estimant que la servitude pourra être déplacée une fois la division achevée. Monsieur PIQUEE ajoute que ce projet est relativement complexe car il fait également intervenir une extension du réseau d'assainissement, ainsi que de l'achat de terrain ainsi que le précise Monsieur ROHR.

#### **9°) Demande du club de vol libre du Syndicat pour la coupe de quelques arbres :**

L'association « Les Counailles », club de vol libre du Syndicat, a demandé s'il était possible de couper quelques arbres gênant l'aire de décollage située à Chèvre-roche (parcelle 24). Considérant qu'il s'agissait d'un impératif de sécurité, Monsieur PIERREL a autorisé la coupe de ces arbres sur avis favorable de l'ONF car la procédure à mener est longue (marquage, plan de coupe). Monsieur DIDIER demande à qui profitera les bois coupés. Monsieur PIERREL répond qu'ils reviendront à la Commune. Il s'agit de sapins et d'épicéas d'une trentaine d'années environ.

#### **10°) Appartement rue René Demangeon à nouveau en location :**

Monsieur PIERREL informe la commission que le logement communal rue René Demangeon autrefois loué par la MAM est désormais loué à Madame Lisa VANCON, au prix de 400 €/ mois pour 83m<sup>2</sup> de surface.

**11°) Bail emphytéotique Garage Robert : en cours de finalisation :**

Monsieur PIERREL informe la commission que le dossier est quasiment terminé, et qu'il passera en conseil municipal la semaine prochaine. Le garage procède à un aménagement des lieux respectant les prescriptions de la police de l'eau : décaissement, enlèvement de la tourbe, application de concassé, aucun revêtement solide, accord pour une clôture si le passage de l'eau est libre et fossé à créer.

Le bail est fixé à une durée de 18 ans (durée minimale) avec une redevance de 200 €/an, les aménagements devenant à terme la propriété de la Commune alors que l'investissement aura été financé par le titulaire du bail. Il est précisé que ce bail emphytéotique n'est pas administratif.

La Commission valide le projet présenté.

**12°) Dossiers en cours :**

-Bains-douches : la vente de l'appartement est en cours chez le notaire bien que quelques difficultés soient rencontrées.

-Vente de terrain à Rémi BEILL : le dossier est en cours chez le géomètre.

-Vente du terrain AN576 : les actes ont été signés ce jour par Daniel JOMARD pour une recette totale de 20 075,00 €.

-Rétrocession du terrain du funérarium : le dossier est en cours chez le notaire.

-Achat du terrain Demange pour l'abribus : l'achat a été conclu chez le notaire il y a 2 mois environ. Les travaux seront menés dans l'été avec pour délai le 04 septembre, sachant qu'il faut casser la roche, déplacer le poteau EDF, couler la dalle et installer l'abri-bus.

-Monsieur PIERREL informe de plus que Monsieur GASSER a renouvelé sa demande d'achat d'un terrain communal d'environ 500m<sup>2</sup> aux roches de fontaine avec également une demande d'aménagement de son chemin d'accès. Monsieur PIQUEE explique que le chemin étant non communal mais privé avec un droit de passage, la Commune n'a aucune obligation. Concernant la demande de terrain, la commission estime qu'il est possible de la réétudier ultérieurement. Le terrain est en zone 1AU, si bien que les réseaux seraient à la charge du constructeur.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.

VAGNEY, le 26 juin 2017  
L'adjoint chargé de l'environnement,  
des terrains,  
de la forêt et de la sécurité

**Cédric PIERREL**